

Cadre de financement destiné aux ONGs belges pour des programmes humanitaires dans les zones prioritaires de l'aide humanitaire belge

1. Préambule

La stratégie belge pour l'aide humanitaire consacre plusieurs **zones géographiques prioritaires**, sur base de deux critères :

- La volonté de pouvoir assurer un meilleur suivi des crises et des interventions humanitaires financées par la Belgique dans des crises chroniques ou de longue durée ;
- La chronicité ou la durée de besoins humanitaires importants dans des pays où la capacité d'assistance de l'Etat est limitée.

Le présent cadre de financement est destiné à des **programmes humanitaires** visant à répondre aux besoins humanitaires dans **les zones prioritaires de l'aide humanitaire belge : la région du Sahel, la région des Grands Lacs, les territoires palestiniens occupés (OPT), ainsi que la Syrie, le Liban, la Jordanie, l'Irak et le Yémen.**

2. Analyse du contexte humanitaire

Sahel

Au Sahel, la situation humanitaire est très fragile. Les pays du Sahel comptent en effet parmi les pays les plus exposés aux crises et aux catastrophes. Les déficits pluviométriques aigus dans plusieurs régions et l'aggravation de l'insécurité ont intensifié les besoins humanitaires. Des bandes de régions pastorales et agropastorales souffrent de déficits hydriques et d'accès à des zones de pâturage déstabilisant gravement les moyens de survie de millions de personnes. Certaines parties du Mali, du Burkina Faso, du Niger, du Tchad et du Nigéria sont les plus touchées de la région.

Mali : Le Mali fait face à une situation d'urgence humanitaire complexe. Les populations du nord et – de plus en plus – du centre du Mali sont affectées par les conflits et la violence ainsi que par une insécurité alimentaire et nutritionnelle chronique sévère. Les conflits et l'insécurité entraînent des déplacements et des besoins humanitaires dans les zones touchées. Les besoins les plus importants sont la sécurité alimentaire, la santé et la protection. Les régions de Tombouctou, Gao et Mopti sont les régions avec le plus grand nombre de personnes ayant besoin

d'assistance. Cependant, la capacité de réponse est limitée en raison d'un manque d'accès dans les zones touchées par le conflit. Dans l'ensemble, le manque d'accès aux services sociaux de base et la faible présence et capacité de l'administration publique entraînent des besoins humanitaires dans l'ensemble du pays. Le nombre de personnes ayant besoin d'assistance humanitaire au Mali en 2018 est passé de 4,1 millions en janvier à 5,2 millions en juillet à la suite de la révision du Plan de Réponse Humanitaire (PRH), soit une augmentation de 900 000 personnes. Cette hausse est liée au changement du mode d'estimation, à la crise pastorale et aux conflits intercommunautaires. Par ailleurs, le nombre de personnes déplacées internes a doublé depuis le début de l'année 2018. En juillet 2018, le Plan de Réponse Humanitaire n'est financé qu'à 32 % dans un contexte où les besoins humanitaires se sont accrus.

Burkina Faso : Le Burkina Faso se classe parmi les dix pays les plus pauvres au monde. Celui-ci est confronté aux conséquences de la violence et des catastrophes naturelles, et en particulier à l'insécurité alimentaire et la malnutrition. Le nord du pays est plus spécifiquement touché. La recrudescence de la violence provoque également des déplacements. Depuis 2017, les opérations militaires se sont intensifiées. Par conséquent, l'espace humanitaire a été réduit, privant les personnes habitant des zones impactées, de services de base et de protection. La situation nutritionnelle et l'insécurité alimentaire au Burkina Faso est alarmante. Les vulnérabilités liées à la sécheresse et aux déficits de production et de biomasse se sont vues accentuées. En 2018, la prévalence de la malnutrition aiguë sévère (MAS) dans la région du Sahel est de 4,1%, au-delà du seuil d'urgence de 2%.

Niger : Le Niger est caractérisé par la persistance de cinq défis majeurs récurrents et chroniques : l'insécurité alimentaire, la malnutrition, les épidémies, les inondations et les mouvements de populations, qui se sont aggravés depuis 2015 suite à la présence de Boko Haram. Le phénomène de migration et de déplacés dans certaines zones du pays se sont également accentués (Diffa, Tillabéry et Tahoua). Le nombre de personnes dans le besoin a atteint 2,3 millions en 2018, soit une augmentation de 400.000 personnes par rapport 2017.

Nigéria : La situation demeure dramatique sur le plan humanitaire et l'insécurité dans l'ensemble de la région continue d'entraver l'acheminement de l'aide. Les besoins urgents demeurent conséquents dans ce pays le plus peuplé d'Afrique. Plus de 60% de la population vit sous le seuil de pauvreté et n'a pas accès aux soins de santé, à l'éducation ou à l'eau potable. Depuis les débuts de l'insurrection de Boko Haram en 2009, les violences ont fait des milliers de morts parmi les civils du nord-est du Nigéria et ont contraint près de 2 millions de personnes à se déplacer à l'intérieur du pays. Dans certaines zones, les taux élevés de malnutrition aiguë sont au-delà des seuils d'urgence et le niveau inquiétant de l'insécurité alimentaire

demeure une préoccupation majeure. De plus, suite aux mauvaises conditions d'hygiène et sanitaires, le Nigéria doit régulièrement faire face à des épidémies.

Tchad : Le Tchad fait face à plusieurs crises humanitaires dans un contexte de pauvreté chronique et de faible développement économique et social. La situation sécuritaire dans les pays voisins continue d'engendrer d'importants mouvements de populations vers le pays, en particulier au sud du pays, ainsi que des déplacements internes dans la région du Lac Tchad. Ces facteurs exposent les populations déjà vulnérables à des crises récurrentes, affectant leur capacité de résilience et rendant impérative une approche intégrée humanitaire et développement pour sortir du cycle de crises chroniques. L'insécurité alimentaire, les déplacements de population et les urgences sanitaires entraînaient en 2018 plus de 8 millions de personnes (presque deux tiers de la population tchadienne) dans un risque de vulnérabilité aigüe ou chronique, souvent exacerbée par le faible développement et les risques climatiques.

- **Grands Lacs**

Malgré les avancées que certains gouvernements de la région ont enregistrées sur le plan du développement et de la stabilité institutionnelle, les situations de violence et les conflits internes qui perdurent dans la plupart des pays des Grands Lacs, comme en RCA, en RDC, au Burundi et au Soudan du Sud, altèrent ces progrès. La multitude des crises sécuritaires et socio-économiques a eu des conséquences humanitaires désastreuses, ainsi que d'importantes répercussions sur les pays limitrophes comme la Tanzanie, l'Ouganda et le Rwanda.

République Démocratique du Congo (RDC) : Au cours des dernières années, la crise humanitaire en RDC s'est fortement aggravée, affectant un pays déjà éprouvé par des décennies de crise. Tant dans des régions auparavant relativement stables (« Grand Kasai » et Tanganyika) que dans des régions déchirées en permanence par des conflits (Kivus et Ituri), des violences ont éclaté ou repris de plus belle, avec pour conséquence un nombre record de personnes déplacées (4,5 millions) en 2018. La RDC comptabilise le plus grand nombre de déplacés d'Afrique, et les perspectives sont sombres : si la situation politique et sécuritaire ne se stabilise pas, la région dans son ensemble pourrait être touchée par la crise en RDC. Les plus grands besoins humanitaires se situent dans le domaine de la sécurité alimentaire, la protection, l'hygiène, l'eau, l'enseignement, les soins de santé et le logement. Le pays fait également face à la plus grande épidémie de choléra de son histoire et est confronté à sa 10e épidémie d'Ébola. La riposte au virus Ebola en est par ailleurs à un tournant critique, en raison de la montée récente de l'insécurité, la méfiance de la communauté et la propagation géographique accrue.

Le Burundi : Depuis 2015, le Burundi fait face à une crise politique et sécuritaire, caractérisée par une détérioration des conditions de vie des populations affectées, notamment au niveau de la protection de leurs droits, de leur accès aux services essentiels de base ainsi qu'à leurs moyens de subsistance. Les besoins humanitaires sont importants: environ 1/3 de la population burundaise nécessite une protection et une assistance humanitaire immédiate. Environ 390.000 Burundais, dont plus de la moitié sont des enfants, ont fui leur domicile vers des pays voisins, et le nombre d'IDP s'élève à 170.000 personnes. La détérioration continue de la situation socio-économique, ainsi que les incidents et catastrophes naturelles qui se répètent et s'intensifient, provoquent une vulnérabilité des populations tant rurales qu'urbaines.

La République centrafricaine (RCA) : La RCA connaît depuis 2013 sa pire crise humanitaire depuis son indépendance en 1960, qui s'étend sur presque toute l'étendue du territoire. Les populations sont victimes d'abus et de violences arbitraires. Des décennies d'instabilité politique et de catastrophes naturelles ont laissé le pays économiquement faible, sans infrastructures et avec des institutions publiques affaiblies. La situation humanitaire demeure extrêmement grave. Environ la moitié de la population a besoin d'une assistance humanitaire, et plus de 2,4 millions d'enfants sont affectés par la crise. Un nombre croissant de civils se réfugie dans des lieux de plus en plus reculés, inaccessibles aux organisations humanitaires, accroissant ainsi davantage le problème de l'accès aux populations vulnérables. Plus d'1,2 million de Centrafricains - soit plus d'une personne sur quatre - sont toujours déplacés internes ou réfugiés dans les pays voisins. L'accès humanitaire reste problématique.

L'Ouganda : Le nombre de personnes qui cherchent refuge en Ouganda continue à augmenter de façon exponentielle. Cette augmentation continue est principalement due à l'afflux très important et durable des réfugiés sud-soudanais (plus d'1 million), ainsi qu'à l'afflux de plus en plus de congolais suite à la violence en Ituri et dans le Nord Kivu. Les camps de réfugiés dans le nord et l'ouest de l'Ouganda sont très fortement mis sous pression. Le gouvernement ougandais, ainsi que les partenaires humanitaires, tentent tant bien que mal d'assurer leur approvisionnement en services de base.

Tanzanie : La situation humanitaire est caractérisée par deux défis majeurs, à savoir la fermeture (complète) de l'accès à son territoire et le processus de rapatriement volontaire des réfugiés burundais. La Tanzanie accueille environ 350.000 réfugiés et demandeurs d'asile en provenance du Burundi (76%) et de la RDC (23,8%). La très grande majorité de ces personnes se trouvent dans les camps de la région de Kigoma. La détérioration des conditions dans les camps (diminutions des rations alimentaires, pénurie de bois de cuisson, logement de plus

de 60% des réfugiés et demandeurs d'asile dans des tentes d'urgence etc.) est l'un des motifs du retour des réfugiés burundais.

Rwanda : La situation humanitaire au Rwanda est caractérisée par l'afflux de réfugiés du Burundi et de la RDC. En 2018, les rations alimentaires dans les camps de réfugiés ont été limitées suite à un manque de financement, ce qui entraîne des tensions dans ces camps. Compte tenu de la situation politique au Burundi, la communauté humanitaire ne peut pas encore encourager le retour des réfugiés dans leur pays. En prenant en considération la continuité de l'afflux, il a été estimé que 102.000 réfugiés burundais seront accueillis à la fin de l'année 2018. Dans les camps congolais (RDC), le Rwanda compte 75.079 réfugiés.

- **Territoires Palestiniens Occupés (oPt)**

La situation en oPt, qualifiée longtemps de crise de protection prolongée, a pris, ces dernières semaines, une tournure plus dramatique encore: usage disproportionné de la force à Gaza, atteintes à la vie du personnel médical et de la presse, transferts forcés en zone C, violations répétées du droit international et violences accrues des colons. La moitié de la population – soit 2,5 millions de personnes – a besoin d'une assistance humanitaire or l'espace humanitaire s'est largement détérioré: les acteurs humanitaires sur le terrain sont confrontés à des difficultés grandissantes concernant la fourniture d'assistance humanitaire.

Gaza : La répression des récentes manifestations qui a fait plus d'une centaine de morts est venue renforcer l'état de détresse humanitaire de la bande de Gaza. Cette violence s'est inscrite en sus du blocus qui asphyxie depuis 11 ans le petit territoire et du blocage du processus de réconciliation palestinien. Le refus de l'autorité palestinienne de payer les salaires à plusieurs dizaines de milliers de fonctionnaires les prive, de facto, de leurs moyens de subsistance. Si les besoins urgents sont essentiellement des besoins médicaux, ils ne doivent pas faire oublier le contexte plus général de crise énergétique, de crise financière de l'UNRWA, de mesures punitives décidées par Ramallah. Le plaidoyer humanitaire reste plus que jamais essentiel, dans un contexte où l'aide est souvent politisée.

Cisjordanie : On note actuellement une augmentation sensible des démolitions et confiscations en zone C. Les tendances légales, visant à compromettre l'accès à la justice des résidents palestiniens en zone, se poursuivent. Ce sont des milliers de personnes qui ont été déplacées de force ou qui sont à risque aigu de déplacement forcé. La protection de la population de Cisjordanie, et plus particulièrement des Palestiniens vivant en zone C, dans la zone H2 (Hébron) et à Jérusalem Est, est menacée par les violations continues du droit international humanitaire. Une

réponse urgente coordonnée, combinée à des activités portant sur la résilience des bénéficiaires, s'avère indispensable auprès des communautés locales.

- **Syrie, Liban, Jordanie**

Syrie : La crise syrienne dure depuis bientôt huit ans. Depuis mars 2011, plus de 400.000 Syriens ont perdu la vie, plus d'un million ont été blessés. Plus de 6 millions de personnes ont fui le pays. 5,6 millions de personnes ont cherché refuge dans les pays voisins (Liban: 1 million, Turquie: 3,5 millions, Jordanie: 655.000, Irak: 248.000 et Egypte: 120.000). La situation humanitaire atteint un niveau alarmant et sans précédent : 13,1 millions de personnes ont besoin d'aide humanitaire, dont 6 millions d'enfants. Les acteurs humanitaires sont encore gravement entravés dans leur capacité d'assistance aux personnes qui en ont le plus besoin. De nombreuses régions syriennes sont inaccessibles en raison de la poursuite des combats le long du front, des obstacles bureaucratiques et des violations du droit international humanitaire. La protection des civils et des travailleurs humanitaires reste une préoccupation majeure dans de nombreuses régions de la Syrie. Le viol et autres violence sexuelles, les déplacements forcés, le manque de liberté de mouvement, les disparitions, le recrutement d'enfants soldats et le service militaire forcé, les exécutions et les attaques délibérées contre les civils et les infrastructures civiles telles que les hôpitaux et les écoles, font partie de la réalité quotidienne en Syrie.

La situation humanitaire dans les régions du nord et sud ouest de la Syrie ainsi que celles du « Berm », d'Alep et d'Idlib est critique. Les besoins humanitaires restent important et les fortes concentrations d' IDPs font pression sur les ressources des communautés locales. A Raqqa et Deir-ez-Zor, derniers fiefs de l'EI, la sécurité des citoyens qui y vivent suscite de vives inquiétudes. Actuellement, 120.000 personnes se trouvent toujours dans la Ghouta Est et n'ont pas accès à l'aide humanitaire bien que les besoins humanitaires soient considérables.

Liban : Le Liban accueille plus de 1,5 million de réfugiés syriens et palestiniens, ce qui représente 30% de la population libanaise. C'est la plus forte concentration de réfugiés par habitant dans le monde. Depuis 2015, le gouvernement libanais applique une politique stricte rendant l'accès au Liban pour les réfugiés syriens presque impossible. 76% d'entre eux vivent dans la pauvreté. Les camps de réfugiés officiels ne sont pas autorisés par le gouvernement. Les réfugiés vivent souvent dans des conditions difficiles, dans des installations informelles ou des maisons privées. Un nombre croissant de réfugiés ne possèdent pas de papiers officiels, sont limités dans leur liberté de mouvement et ont un accès restreint aux

services de base, augmentant ainsi le risque d'exploitation. En outre, les réfugiés ont un accès limité aux soins de santé et à l'éducation. Le travail des enfants demeure une préoccupation majeure (4,8% des enfants syriens réfugiés âgés de 5 à 17 ans travaillent). 70% des réfugiés syriens au Liban n'ont pas de permis de séjour légal et risquent donc d'être arrêtés. La tension entre les réfugiés et la population locale s'intensifie également considérablement. En outre, la situation des réfugiés palestiniens est complexe, 65% d'entre eux vivant sous le seuil de pauvreté. Le taux de chômage est très élevé, car il est interdit aux Palestiniens d'exercer 39 professions.

Malgré ces conditions difficiles, l'ONU, y compris le HCR, c'est pas favorable à un retour des réfugiés en Syrie dans les circonstances actuelles.

Jordanie : La Jordanie accueille près de 750.000 réfugiés: plus de 655.000 réfugiés syriens, dont 51% sont des enfants; plus de 61 000 réfugiés irakiens; plus de 20.000 réfugiés palestiniens de Syrie; plus de 5000 réfugiés yéménites et plus de 3000 réfugiés soudanais. La grande majorité des réfugiés syriens (80%) vivent dans des villes et villages. Les autres restent principalement dans les deux grands camps de réfugiés, dont celui de Zaatari, le deuxième plus grand camp de réfugiés au monde avec près de 80.000 réfugiés.

90% des réfugiés syriens se situent sous le seuil de pauvreté jordanien. Plus de 67% vivent avec des dettes importantes. De nombreux réfugiés syriens ont des permis de travail, mais la majorité d'entre eux dépendent de l'aide humanitaire pour répondre à leurs besoins essentiels. L'éducation reste un problème majeur. Une génération de réfugiés syriens n'a pas accès à l'éducation formelle.

Après une attaque en 2016, le « Berm » - situé à la frontière syrienne - a été fermé. 50.000 personnes, en particulier des femmes et des enfants, ont un accès très limité à l'eau et à la nourriture. Depuis l'été 2017, le gouvernement jordanien a refusé d'autoriser l'aide humanitaire dans cette zone, à une exception près en janvier 2018.

- **Irak**

L'Irak a été détruite par des conflits, des sanctions et d'immenses souffrances humaines pendant des décennies. La dernière guerre entre l'EI et le gouvernement irakien a provoqué l'une des plus grandes crises humanitaires au monde. Au cours des trois dernières années, 5,8 millions d'Irakiens ont fui leurs maisons (3 millions sont revenus) et 248.000 personnes ont fui la Syrie pour l'Irak, dans la région kurde principalement. Plus de 8,7 millions de personnes ont besoin d'aide humanitaire.

Les opérations militaires à Mossoul et dans d'autres zones contrôlées par l'EI ont été levées en 2017. L'Irak entre dans une nouvelle phase de sa crise humanitaire. Les principaux défis sont liés aux protection des risques tels que les punitions collectives des communautés et des tribus associées à l'EI, le retour forcé ou empêché des personnes déplacées, les déplacements de longue durée dans les camps et le manque d'accès alarmant aux services de base. En outre, l'économie est complètement perturbée et la pauvreté généralisée.

Les besoins humanitaires en Irak restent élevés, en particulier dans les domaines de la protection, l'accès à l'eau, la santé, les abris et l'éducation. La plupart des enfants n'ont d'ailleurs plus eu accès à l'éducation pendant des années. De nombreuses maisons et infrastructures, telles que les hôpitaux et les centres de santé, à l'ouest de Mossoul, Anbar, Kirkouk et à Salah al Din, ont été détruites, lourdement endommagées ou menacées par la présence de munitions non explosées. De plus, les hôpitaux et les centres de santé font face à une grave pénurie d'équipements, de médicaments et de personnel médical. Assurer un retour volontaire, sûr et digne est crucial pour les déplacés.

- **Yémen**

En raison de la combinaison de conflits armés, d'une épidémie de choléra extrême et d'une menace de famine, plus de 80% de la population a besoin d'assistance (plus de 22,2 millions de personnes, dont 11,3 millions d'enfants). 7 millions de personnes ont besoin d'une aide d'urgence et plus de 2 millions de personnes sont en fuite. L'ONU a déclaré que la crise au Yémen constituait une urgence de niveau 3 (le pire niveau de crise). Le nombre de violations du droit international humanitaire et des droits des enfants, ainsi que de la violence liée au genre, a considérablement augmenté. L'accès humanitaire reste très difficile en raison de la violence et des restrictions (notamment administratives).

Le conflit armé et les attaques aériennes entraînent directement et indirectement des morts et des pertes civiles à grande échelle. Depuis 2015, 60.000 Yéménites ont été tués ou blessés et d'innombrables civils sont décédés de malnutrition, maladie et ou en raison de soins de santé médiocres. Toutes les parties au conflit violent le droit international humanitaire. Les maisons, les ponts, les hôpitaux, les écoles et autres infrastructures civiles essentielles sont régulièrement détruits ou gravement endommagés. Toutes les 10 minutes, au moins un enfant meurt directement ou indirectement des suites de la guerre.

La pire épidémie de choléra de l'histoire a entraîné environ 1,1 million d'infections et plus de 2310 décès. Le libre accès et la distribution de médicaments, de fournitures médicales et de vaccins sont nécessaires. L'accès à l'eau est également extrêmement problématique.

Un accès sans entrave à tous les aéroports et ports - y compris Hodeida et Sanaa - reste essentiel pour résoudre la grave situation au Yémen. Il est également important que l'importation commerciale soit autorisée. L'aide humanitaire ne peut à elle seule fournir à l'ensemble de la population des vivres, du carburant, de l'eau et des médicaments.

3. Critères de recevabilité

Chaque proposition de programme doit satisfaire aux conditions et critères décrits dans cet appel et respecter les exigences légales stipulées dans la loi relative à la Coopération belge au développement du 19 mars 2013 et dans l'arrêté royal relatif à l'Aide humanitaire du 19 avril 2014, dans leur version en vigueur à la date de la signature du présent cadre de financement.

3.1. Catégories d'organisations

Cet appel est destiné aux ONG humanitaires belges qui satisfont aux conditions pour l'octroi de subventions spécifiées à l'article 2, §1 de l'arrêté royal relatif à l'Aide humanitaire du 19 avril 2014.

3.2. Durée

Le programme proposé aura une durée maximale de 24 mois.

3.3. Budget

Le budget total pour cet appel est de 23 millions d'euros.

Le montant minimum de chaque dossier individuel s'élèvera à 1,5 million d'euros.

3.4. Zone géographique

Ce financement est destiné à apporter une réponse aux besoins dans les pays de la région du Sahel (Mali, Burkina Faso, Niger, Tchad et Nigéria), la région des Grands Lacs (Rwanda, Ouganda, Tanzanie, RDC, RCA, Burundi), les territoires palestiniens occupés (OPT), ainsi que la Syrie, le Liban, la Jordanie, l'Irak et le Yémen. Le programme peut proposer un ou plusieurs pays d'intervention si cela est cohérent

avec la logique du programme. La proposition de programme doit clairement faire apparaître cette logique d'intervention.

3.5. Activités

Les activités doivent satisfaire aux exigences légales énumérées à l'article 29, §2 de la loi relative à la Coopération belge au Développement du 19 mars 2013.

Les activités proposées correspondant à ces exigences sont:

- 1° le soutien de mesures qui favorisent une réponse rapide en cas de survenance de crises humanitaires;
- 2° la protection et l'assistance aux victimes de crises humanitaires par la prise en charge des besoins vitaux et l'amélioration des conditions de vie des populations touchées;
- 3° la reconstruction et le renforcement des institutions et la réhabilitation des infrastructures;
- 4° les actions de transition qui permettent la relance du tissu socioéconomique et de la société civile;
- 5° la préparation aux catastrophes;
- 6° la réalisation d'études et d'évaluations et la mise en œuvre d'actions destinées à rendre l'aide humanitaire plus efficace et efficiente;
- 7° la promotion du droit international humanitaire.

3.6 Modalités

Toute proposition contiendra une analyse des besoins et du contexte, un cadre logique, et un budget détaillé et orienté vers les résultats.

La proposition de programme doit répondre aux conditions d'octroi de subventions spécifiées à l'article 30, §1 de la loi relative à la Coopération belge au Développement du 19 mars 2013. Les activités doivent satisfaire aux exigences légales énumérées à l'article 29, §2 de cette même loi. La proposition de programme peut être rédigée en néerlandais, en français ou en anglais.

Toute proposition de programme sera établie selon le « formulaire unique » adapté d'ECHO et comprendra également un budget distinct, détaillé et axé sur les résultats, ainsi qu'une note de synthèse introductive (1 à 2 pages).

La proposition de programme contiendra tous les documents tels que spécifiés à l'article 6, §1 de l'arrêté royal relatif à l'aide humanitaire du 19 avril 2014 (Cf. liste en annexe).

Deux versions de la proposition du programme devront être transmises à D5.1, après la signature du cadre de financement :

- Une version papier, envoyée à D5.1 par courrier officiel.
- Une version électronique, transmise via l'extranet de D5.1.

La date limite exacte pour l'introduction des dossiers sera communiquée dans le mail de transmis du cadre de financement. La preuve de l'envoi officiel du dossier papier à la date mentionnée dans le mail de transmis du cadre de financement devra également être envoyée par voie électronique à Véronique Coulon : Veronique.coulon@diplobel.fed.be Un accusé de réception sera envoyé.

3.7. Audit et évaluation

La proposition de programme doit prévoir une évaluation interne ou externe, ainsi qu'un audit externe. L'audit externe n'exclut pas un contrôle financier ex-post.

4. Décision

Etant donné l'importance des besoins humanitaires dans les zones géographiques prioritaires de l'aide humanitaire belge, la Belgique a décidé de libérer 23 millions EUR pour des programmes dans la région du Sahel, la région des Grands Lacs, les territoires palestiniens occupés (OPT), ainsi que la Syrie, le Liban, la Jordanie, l'Irak et le Yémen, sous réserve de la publication de la loi de finances 2019.

L'aide belge sera financée via la ligne budgétaire Programmes humanitaires AB 14 54 51 35.60.26.

Pour accord,

Date :



Alexander De Croo, vice-premier ministre et ministre de la Coopération au développement, de l'Agenda numérique, des Télécommunications et de la Poste

Annexes administratives obligatoires ONG belges/IONG

- 1) Agrément ONG –Uniquement ONG Belges- (A.R du 11 Septembre 2016 concernant la coopération non gouvernementale).
- 2) Document établissant la preuve de la signature des principes humanitaires du Code de conduite pour le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et pour les Organisations non-gouvernementales (ONG) lors des opérations de secours en cas de catastrophe.
- 3) Convention cadre de partenariat avec ECHO (ou tout autre système de certification humanitaire).
- 4) Rapport évaluation externe d'une action humanitaire financée par un Etat UE, ECHO, ou Fonds Humanitaire International de Donateurs (durant période de 3 ans précédant la demande).
- 5) Rapport d'activités (preuve capacités organisationnelles).
- 6) La stratégie humanitaire de l'organisation.